

## **Organisation des épreuves de sélection MEPP**

### **EMSP- DPMP**

1- Ateliers visant à apprécier la condition physique opérationnelle du candidat.

Sous réserve d'avoir obtenu une note minimale de 08/20 à chaque atelier **et** une note moyenne de 10/20 pour l'ensemble des ateliers, le candidat est admis à clôturer l'épreuve en se soumettant à un test d'endurance cardio respiratoire (TECR) dit test Luc Léger. Une note de 10/20 minimum au TECR permet de participer à l'épreuve suivante.

2- Épreuve d'évaluation de la maîtrise des techniques de défense et d'interpellation (TDI+TI simulations). L'épreuve met en œuvre plusieurs techniques spécifiques, avec une évaluation du cadre légal d'intervention.

Note moyenne minimum de 10/20 exigée pour se présenter à l'épreuve orale.

3- Les candidats ayant obtenu la note minimale requise seront convoqués à l'épreuve orale pour évaluer leur motivation, leurs connaissances du cadre d'intervention des policiers municipaux et leur appétence pédagogique.

Durée : 20 minutes